

La Caselle Enchênée

LA GAZETTE DE L'ASEL
JUN 2013 - N° 32



Association de Sauvegarde de
l'Environnement du pays de
Lalbenque

QUADS ET QUAD-RATURE DU CERCLE DANS LES ESPACES PROTÉGÉS

Le projet d'implantation, à Limogne, d'une entreprise d'organisation de «randonnées quads» (!) dans le Parc Naturel régional des Causses du Quercy a suscité de nombreuses protestations dès que la nouvelle a été connue par la population. La création d'un «circuit» concernerait 22 communes et les «randonnées» pourraient durer de deux à trois heures. Une pétition a été lancée par les opposants au projet et aurait déjà, au moment où nous écrivons, recueilli environ 1200 signatures. Ce projet n'a, il faut le souligner, rien de rassurant. Les quads peuvent en effet, selon leur motorisation, atteindre de grandes vitesses et quand on cherche des informations sur les sites appropriés, on peut par exemple y lire ceci : *«Il convient d'être prudent car les réactions du quad sont très brutales et il peut facilement se renverser, voire se retourner»*. Ou bien encore : *«Je roule avec un 700 raptor actuellement, et je suis monté à 145 km/h»*. Fort du soutien de la présidente du Parc Cathy Marlas, le conseiller général Gérard Amigues a pour sa part déclaré son hostilité radicale au projet : *«Ce type d'activité n'est pas acceptable dans un parc»*. Elle risque *«de perturber profondément le milieu naturel, d'entraîner la dégradation des habitats et de la flore, dérangent la faune, générant des nuisances sonores et perturbant la pratique d'activités de randonnée la plupart du temps familiales tout en générant un risque accidentogène non négligeable. Permettre ceci, c'est ouvrir la porte à toute activité de ce type et voir notre parc naturel envahi de véhicules mécaniques qui en détruiront le charme et l'équilibre»*. (La Dépêche du midi du 06/05/2013).

Le problème est que la législation et la réglementation

en la matière ne semblent pas permettre de trouver une solution simple à ce qui relève, comme presque toujours dès qu'il est question d'environnement, d'un conflit d'usage, voire d'une incompatibilité entre des pratiques. Ainsi, alors que certains se déclarent favorables à une pure et simple interdiction de ce type d'activité au sein d'un Parc naturel, d'autres, y compris parmi les membres de l'ASEL, en appellent à la recherche d'un compromis car certains agriculteurs peuvent avoir besoin d'utiliser ce type de véhicule pour se rendre dans les parcelles où paissent leurs moutons. Mais quel compromis pourrait-on trouver ? Il n'apparaît pas nécessaire d'organiser une consultation de la population pour savoir que les adeptes des randonnées en quad ne représentent qu'une infime minorité des usagers du parc alors que tous les habitants de ce territoire participent, en tant que contribuables, à son financement. Certains d'entre eux ont néanmoins réfléchi à la possibilité de mettre en place un plan de circulation de ces quads en dehors des chemins et sentiers balisés réservés aux piétons, cyclistes et cavaliers. Mais on imagine le casse tête que représenterait la définition de son tracé pour les maires des 22 communes concernées qui ont probablement des dossiers plus urgents et plus consensuels à traiter. En cas de refus d'intégration des activités de randonnées motorisées au sein de ces espaces protégés que sont les parcs naturels, les maires pourraient, ce qui est infiniment moins compliqué, délivrer des permis de circuler à ceux qui pourraient justifier d'un recours à ce type d'engin pour des raisons professionnelles.

Si l'on se rappelle par ailleurs que les quads non homologués ne peuvent être utilisés que sur des circuits ou des terrains privés, rien d'interdit à leurs adeptes de s'adonner à leur passion dans des lieux spécifiques et, bien sûr, d'en acquitter le prix sur leurs propres deniers.

Reste que cette difficulté récurrente à organiser la vie au sein des parcs demeure liée à l'incapacité de tous ceux qui en ont la charge d'en définir clairement les missions et les fonctions. Ce type de problème s'est déjà posé pour l'affectation des terrains acquis par le Conservatoire du Littoral qui risquaient de ne devenir que des « musées verts » ou des territoires pétrifiés dont toute vie économique et sociale aurait été retirée.

C'est la raison pour laquelle, en Basse-Normandie par exemple, il fut décidé de mettre en œuvre un ambitieux programme d'installation d'agriculteurs qui avaient accepté de respecter un cahier des charges et de développer certaines activités de valorisation de la faune, de la flore et du patrimoine. Certains responsables de ces espaces dédiés pourraient, si l'on peut dire, en prendre de la graine et s'attacher à montrer qu'entre la construction de mausolées ou de sépultures et la réalisation de parcs d'attractions, il existe de nombreuses possibilités d'aménagement. A condition bien sûr de ne pas vouloir résoudre la quadrature du cercle, c'est-à-dire d'essayer de faire coexister des populations dont les intérêts sont manifestement contradictoires.

Yves Dupont



DES CHICANES AUTOUR D'UNE HALLE

Dans le cadre des grands chantiers réalisés à Lalbenque, on se félicite de l'aménagement en cours de la rue de la mairie et du parvis de l'église avec accessibilité aux personnes handicapées. Ces travaux devraient contribuer à embellir le cœur historique du village et nous attendons la fin du chantier pour en apprécier les changements.

Nous avons assisté également aux travaux sur la voie de la Garenne qui contourne Lalbenque et qui relie la route venant de Vaylats au rond-point du Mercadiol pour donner accès aux départementales qui mènent

vers l'autoroute A 20, vers Cahors et vers Laburgade. Des travaux d'envergure pour sécuriser les piétons qui bénéficient désormais d'un trottoir pour circuler. Petit bémol à cet enthousiasme : la création de deux chicanes en arrivant vers le rond-point. Beaucoup s'imaginent que ces deux chicanes ont vu le jour dans un but de ralentissement des véhicules. Il n'en est rien ! Ces deux chicanes n'ont d'autre but que de permettre le croisement des camions à cause de l'étroitesse de la voie roulante. On nous affirme qu'il n'y avait absolument aucune autre solution. Le doute est permis. Il suffisait de diminuer la largeur du trottoir à 80 cm comme cela est le cas sur une bonne partie des travaux réalisés pour retrouver une voie aussi large, sinon plus large (5 m25), que sur la partie entre le rond-point et la première chicane.

Et en équipant cette voirie de trottoirs sans angle droit, à empiètement possible par les camions en cas exceptionnel de croisement difficile, on pouvait se passer aisément de ces deux chicanes inutiles. Quelques arcanes administratifs ou quelques injonctions préfectorales ont dû empêcher cette solution de bon sens. Dommage ! Certains vont encore nous accuser de «chercher chicane» à l'action de la municipalité. Mais est-ce «chicaner» que de donner son avis sur une réalisation inutile qui va durer dans le temps ?

Autre grand chantier à venir : le réaménagement de la mairie avec la grande annonce de la réouverture de la halle de Lalbenque. Le village possédait autrefois une vraie halle qui servait aux différents marchés, notamment les marchés à grains. Les seuls vestiges encore visibles sont les grandes portes en fer devant la mairie et également les dalles en pierre dans le hall d'entrée. Un projet à première vue très alléchant. Qui pourrait s'opposer à une décision de remettre en valeur le patrimoine local ? Certes ! Le désenchantement arrive quand on creuse un peu plus le projet des architectes. Seront déçus tous ceux qui s'imaginent que nous allons avoir une belle halle comme certains village du Lot, tels Beauregard ou, récemment, Catus qui a transformé les locaux de la Poste en véritable halle à l'identique de celle d'autrefois. A Lalbenque, le projet est beaucoup moins ambitieux. On va simplement transformer toute la partie gauche du rez-de-chaussée, à peine 90 mètres carrés, en faisant tomber les faux-plafonds et en retrouvant un sol avec les dalles d'autrefois. L'accueil du public et les locaux administratifs vont monter à l'étage pour laisser la grande salle du bas (*celle qu'on appellera désormais la salle de la halle*) à des activités économiques et culturelles, voire servir de salle de mariage ou de salle de conseil municipal.

Un projet qui ne manque pas d'intérêt...mais arrêtons de parler de la réouverture de la halle! Tenons un langage plus modeste et plus vrai en parlant de transfert de salle, la grande salle du conseil municipal descendant simplement d'un étage pour accueillir, au premier, les services administratifs actuellement au rez-de-chaussée. On ne parle pas de réouverture d'une halle quand il ne s'agit, à terme, que de création d'une salle de réunion supplémentaire, une pièce qui sera totalement fermée alors que les halles d'autrefois étaient ouvertes. On ne parle pas de restauration de patrimoine quand on s'apprête pour l'essentiel à agrandir la mairie. On ne sait d'ailleurs pas ce qu'on va trouver pendant les travaux. Souhaitons de bonnes surprises quand nous allons découvrir le sol d'autrefois ainsi que les murs et le plafond.

Un projet audacieux aurait été de rouvrir la vraie halle d'autrefois, d'en faire le cœur ou le poumon du village en lui attribuant les anciennes fonctions qu'elle avait jadis : uniquement des activités économiques de marchés (*aux truffes ou autres*) qu'on aurait pu élargir à des manifestations publiques, des spectacles couverts comme autrefois...sans parler de l'intérêt touristique qu'aurait représenté un tel projet avec une véritable remise en état de notre ancien patrimoine. Au lieu de cela, on va réaliser un projet aux petits pieds, se doter d'une énième salle de réunion, sans ambition réelle de peser sur la vie et l'image de notre village. Manque de moyens financiers, va-t-on répondre ? Peut-être...à moins que ce ne soit qu'un manque de vision sur le long terme !

Imaginons ! Imaginons cet espace transformé en véritable ancienne halle ouverte et les locaux de la mairie déménagés dans tout l'étage supérieur et dans l'intégralité de la maison Miramont, derrière la mairie actuelle. Dans le projet actuel, seul l'étage supérieur de cette maison va être utilisé pour les locaux administratifs de la mairie. Le village de Lalbenque, nous l'avons souvent dit dans ces pages, souffre d'un manque cruel d'une vraie place qui soit le cœur du village. Il y avait peut-être là l'occasion d'un projet plus ambitieux qui aurait modifié l'image de Lalbenque avec son célèbre marché aux truffes dans la rue principale mais aussi sous l'ancienne halle.

Certains ne vont voir dans ces propos qu'un esprit de chicane...comme celles de la rue de la Garenne! Que les gens sont méchants ! Il ne s'agit que d'une contribution au débat autour de l'avenir de notre village. Y a-t-il eu d'ailleurs le moindre débat à ce sujet ? Aucun ! Comme pour la voie de la Garenne, comme pour les travaux autour de l'église, les citoyens ont pris connaissance de ces projets et ont été mis devant le fait accompli lors de la fameuse réunion du 18 octobre dernier. Seuls les élus ont décidé en s'en remettant aux bons conseils de nos sacro-saints et sacro-chers bureaux d'étude. Une fois de plus, une commission extra-municipale sur l'urbanisme aurait au moins permis aux citoyens intéressés de donner leur avis, en amont, sur des projets qui engagent sur le très long terme. Mais de commission extra-municipale, il n'y a point dans ce beau village malgré les demandes répétées de l'ASEL, malgré l'obligation qui en est faite par la loi et malgré les promesses claironnées en ce sens il y a 25 ans par un fringant instituteur devenu maire en 1989. Il lui reste un cinquième et dernier mandat, l'an prochain, pour se rattraper et réaliser les promesses faites il y a un quart de siècle !

Daniel Pasquier

CARREFOUR, UN AN APRES

Déjà un an que Lalbenque a vu l'ouverture d'un Carrefour-Contact. L'arrivée de cette moyenne surface avait à l'époque échauffé les esprits, animé les conversations, enflammé Internet et son blog provocateur et inspiré chez un mystérieux anonyme l'irrésistible envie de taguer à trois reprises les murs du magasin pour dénoncer la mort annoncée du petit commerce.

L'ASEL s'était fendue d'un article dans sa Caselle Enchênée de juin 2012 pour donner son avis sur la question, une opinion au demeurant assez mesurée qui analysait les risques de déstabilisation des commerces du centre-bourg sans toutefois partir en guerre ni contre le magasin Carrefour, ni contre les élus qui, en dernier ressort, n'avaient pas la possibilité légale de s'opposer à cette implantation. Tout au plus pouvaient-ils retarder le projet en refusant le permis de construire, une interdiction qui, de toute façon, aurait été balayée d'un revers de main par le Tribunal Administratif de Toulouse. Certains nous ont reproché notre manque de virulence, allant même jusqu'à nous critiquer parce que les dirigeants de notre association avaient été surpris en train de faire des courses dans l'enceinte maudite du symbole de la grande distribution. Les traîtres ! Que les choses soient claires pour tout le monde : jamais l'ASEL n'a appelé au boycott de Carrefour et, un an après son ouverture, l'occasion nous est donnée de faire le point et de donner notre sentiment sur cette situation nouvelle à Lalbenque.

Nos craintes de voir l'activité économique du centre-bourg se sont révélées fondées. Les chiffres d'affaires des magasins (*d'alimentation mais pas uniquement*) ont fortement chuté au point d'entraîner la fermeture d'une boucherie et des baisses d'horaires de travail pour une employée du secteur alimentaire. Il ne pouvait pas en être autrement... et rien ne prouve que la situation ne va pas continuer à se dégrader, malgré l'effort de certaines enseignes pour baisser leur prix, faire des promotions importantes, assurer des livraisons gratuites à domicile ou proposer des produits biologiques ou directement issus de l'économie locale. L'attrait que provoque Carrefour sur la population s'explique par des prix généralement plus attractifs mais surtout par la facilité de faire toutes ses courses de la semaine au même endroit, y compris de faire le plein de carburant. Dans la situation de crise que nous traversons, on peut comprendre ce réflexe d'aller au moins cher et au plus facile... mais n'est-ce pas là un vrai miroir aux alouettes ?

Si d'autres magasins venaient à mettre la clef sous la porte, notamment ceux où se croisent le plus de clients, c'est toute la vie économique et sociale du village qui en serait perturbée. La vie d'un village ne se mesure ni au nombre d'habitants, ni au nombre de places à l'école, ni au nombre de banques, d'assurances ou d'agences immobilières, pas même au nombre d'équipements sociaux en tout genre. Un village vit de ses commerces de base, de ses magasins d'alimentation, de ses cafés, de ses places, de ces lieux de rencontre conviviaux où se croisent les habitants qui aiment papoter ensemble, partager les nouvelles, « refaire le monde » dans des discussions à bâtons rompus. C'est dans ces endroits que bat le cœur d'un village et non sur le parking d'un Carrefour où chacun, ses courses terminées, s'empresse de ranger ses achats dans sa voiture et de rentrer chez lui sans avoir fait la moindre rencontre avec des amis ou connaissances. Les grandes surfaces brassent beaucoup de clients, beaucoup d'argent...mais aussi beaucoup de solitude. L'agencement de ces magasins, notamment les «*hyper*», n'est pas prévu pour nouer des contacts mais pour acheter vite et bien, payer un peu moins cher et enrichir les actionnaires toujours aussi gourmands.

Alors, que faire ? Se résigner à voir disparaître à plus ou moins long terme les commerces du cœur du village ? C'est aux habitants de Lalbenque et des alentours de répondre à cette question. Notre conviction est la suivante : il y a de la place dans ce village pour faire vivre tous les commerces, à condition que chacun fasse ses achats en conscience, en diversifiant ses courses pour acheter régulièrement dans chaque petit commerce, sans pour autant boycotter la moyenne distribution qui doit vivre elle aussi. Carrefour est désormais installé dans le paysage local. Il faut faire avec, sans espoir d'un retour en arrière. Cette enseigne, il faut le souligner, fait vivre une dizaine d'employés et offre de réels services...par exemple en restant ouvert tous les jours, 12 heures de suite en semaine et jusqu'à 13 heures le dimanche. Personne au village ne se plaint de ces nouveaux avantages qu'aucun autre magasin n'est susceptible d'apporter.

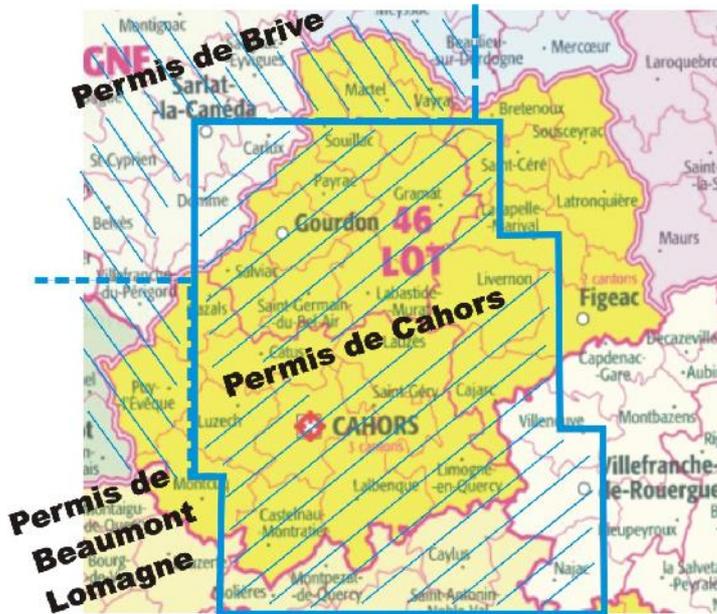
Si chacun est conscient des enjeux sur l'avenir du village, si chacun a à cœur de penser à demain, si chacun fait l'effort d'éviter les grandes surfaces de Cahors pour recentrer ses achats dans les commerces locaux, petits et moyens, en diminuant ainsi le coût environnemental de nos achats...alors nous pourrions espérer voir continuer à vivre notre cité, sans crainte d'une anémie sinon inéluctable de la vie d'un bourg autrefois riche, au milieu du siècle dernier, de 7 épiceries et de 7 cafés ! N'est-ce pas ce qu'on appelle l'apprentissage du «vivre ensemble» ?

Daniel Pasquier

GAZ DE SCHISTE

L'actualité récente sur les manifestations contre le permis de Brive, le rapport parlementaire de Bataille et Lenoir, les divers articles, films ou émissions sur les gaz de schiste, nous incitent à refaire un point sur le sujet.

LE PERMIS DE BRIVE



Les gazettes locales se sont fait l'écho de cette campagne d'opposition à ce permis qui couvre une partie du Nord du Lot.

Tiens donc, tous les permis ne seraient donc pas annulés ? En fait, le demandeur, *Hexagon Gaz*, a été plus malin que ses confrères et n'a pas fait mention des techniques d'extraction dans sa [demande initiale](#). Si bien qu'elle a pu passer au travers des mailles de l'interdiction à l'encontre de la fracturation hydraulique.

Dans le complément d'information demandé suite au passage de la loi, *Hexagon Gaz* prétend rechercher uniquement du gaz de houille (alors que la demande initiale portait aussi bien sur du gaz que sur des hydrocarbures), et s'engage à ne pas recourir à la fracturation hydraulique, tout en mentionnant qu'elle pourrait être utilisée en phase de recherche... Ce flou artistique n'est guère rassurant, d'autant que l'on sait que l'exploitation de gaz de houille amène parfois à recourir à cette technique... On comprend donc que les populations locales ne souhaitent pas se trouver mises devant le fait accompli !

Une consultation du public pendant 30 jours est prévue par la loi, et nous ne pouvons que conseiller de vérifier régulièrement l'avancement du permis sur [le site du gouvernement](#), afin de faire entendre nos voix.

FRACTURATION & CALAMITÉS

Profitions-en pour rappeler les nombreux inconvénients de la fracturation hydraulique :

- 100 fois plus de forages qu'une exploitation classique.
- 20 000m³ d'eau par puits prélevées sur des ressources déjà faibles.
- 150m³ de produits chimiques dangereux, dont 50% sont perdus sous terre ou dans l'air.
- environ 5% de méthane perdu dans l'atmosphère (gaz notoirement à effet de serre).
- micro-séismes induits par la réorganisation des roches.
- une pollution possible des nappes phréatiques par la création de fissures incontrôlées, parfois longtemps après l'opération de fracturation.
- une énorme quantité de déchets : eau polluée, métaux lourds, boues radioactives, remontés par l'eau utilisée pour la fracturation.

UNE TOTALE INCERTITUDE

Un chercheur de l'université de Montpellier a calculé que l'incertitude sur les réserves de gaz de schiste sur le bassin du Sud-Est est de l'ordre de 1 à 1000 ! Ce qui nous fait des réserves pouvant descendre de 3000 à 3 petits milliards de m³...

Mais quand il s'agit d'attirer des investisseurs, ou de faire tomber les réticences des politiques, toutes les exagérations sont permises...

EXPLOITER SALEMENT

...est le seul moyen de rentabiliser ce mode d'exploitation... On le comprend aisément lorsque l'on voit la noria de camions, les tonnes de produits chimiques et d'eau, et la multitude de forages nécessaires pour une durée de production de seulement quelques années !

C'est bien pour cela que les foreurs cherchent ailleurs qu'aux États-Unis, où des contraintes environnementales se mettent en place, dégradant ainsi la rentabilité au delà de l'acceptable. Visiblement certains parlementaires ne l'ont pas compris... Souhaitons-nous être les nouveaux gogos ?

Arnaud Prochaska

LE FLEURISSEMENT DE LALBENQUE

Depuis le temps que vous nous en parliez, il a enfin eu lieu, ce fameux fleurissement de Lalbenque décidé avec la mairie en fin 2012. Trois associations avaient prévu de participer : l'ASEL, l'OFFICE DE TOURISME et le MAS DE LA TOUR.



Compte tenu des risques de gelées et de la fête locale, cette journée de fleurissement avait été reportée vers la fin mai. Bien nous en a pris de choisir le mercredi 22 car ce fut l'une des rares journées ensoleillées de ce triste mois de mai, froid et pluvieux.

La tâche de choisir les plans avait été assignée à nos

deux meilleures spécialistes, Mme GIRARD de Saint-Hilaire et Mme DUPONT de Vialaret. Le mercredi matin, accompagnées d'une délégation de «soutien», elles ont donc été choisir les 160 plans à Escamps... chaque plan étant méticuleusement choisi en fonction de sa taille, de sa couleur, de son exposition au soleil, de son adaptation au climat lalbenquois... bref, du grand art qui ne pouvait que laisser béat d'admiration le reste de la délégation ! Le personnel municipal s'est chargé du transport ainsi que de mettre les bacs en place et de fournir du terreau. Quant à la mairie, elle s'est chargée de l'acquittement de la facture! Quand même !

Le mercredi après-midi, des volontaires des trois associations se sont retrouvés pour les plantations. Les pensionnaires du Mas de la Tour ont participé activement aux plantations et à l'arrosage sous les conseils avisés des «spécialistes». Compte tenu du nombre et de la bonne volonté des participants, en deux bonnes heures, le travail a pu être terminé. Il ne reste plus qu'à laisser faire la nature en croisant les doigts pour qu'un arrosage régulier soit assuré par les commerçants et le personnel municipal.

Une grande première à Lalbenque qui ne demande qu'à être renouvelée dès juillet pour la place et la rue de l'église, après la fin des travaux en cours. Souhaitons désormais que ce premier pas incite les habitants de Lalbenque à participer à l'embellissement de leur village en fleurissant eux-mêmes leurs balcons. *Gérard Pernot*

ÉVÉNEMENTS

Cet été à BACH : Trou de mémoire...

Un spectacle sur les paysans-mineurs dans [les phosphatières du Cloup d'Aural](#) à BACH : tous les Jedis en Juillet et Août de 19h à 22h :

19h - 20h : Visite du site, exposition 3D (possibilité de pique-nique)

21h Spectacle « *Trou de Mémoire* » conçu par *Les Trucs en Scope*: 1901 : Dans une auberge du Quercy, Augustin est en vaine de confidences. Tiens ! Les carrières de phosphates par exemple, c'est lui qui les a creusées, avec son ami Ti-Jean ! "On n'était pas des vrais mineurs, on était juste... des paysans. On leur a vendu nos terres, et eux, ils les ont éventrées". Un spectacle à rire et à pleurer basé sur des faits historiques.

NOTA : Pour développer le volet ethnologique du site, l'association des phosphatières cherche des madriers de chêne de 5 à 9m de long pour reconstituer un treuil de l'époque de

l'exploitation. Si vous avez des pièces dans ces dimensions, contactez Arnaud au 05 65 24 73 52.

11 Juillet à Lalbenque: PIERRE RABHI

L'ASEL et Ciné-Lot vous invitent à la projection du film «PIERRE RABHI, AU NOM DE LA TERRE» à 21 heures, à la Salle des Conférences de Lalbenque.

Pierre Rabhi est paysan, écrivain et penseur. Il est l'un des pionniers de l'agro-écologie en France. Amoureux de la Terre nourricière, engagé depuis quarante ans au service de l'Homme et de la Nature, il appelle aujourd'hui à l'éveil des consciences pour construire un nouveau modèle de société où une "sobriété heureuse" se substituerait à la surconsommation et au mal-être des civilisations contemporaines.

"Pierre Rabhi, Au nom de la Terre", un film de Marie-Dominique Dehlsing, raconte le cheminement d'une vie et la conception d'une pensée qui met l'Humanité face à l'enjeu de sa propre destinée.

LES GAIETES DU CONSEIL GENERAL

...A LA MANIERE DE CELLES DE L'ESCADRON... Par ce beau matin d'avril, le soleil radieux illuminait la campagne verdoyante qui servait de salle de concert au gazouillis des oiseaux. Malheureusement ce tableau idyllique était troublé par une nouvelle d'importance et le chef de service du Conseil Général du Lot en sortit de ses gonds :

Scrogneugneu de scrogneugneu, je viens d'apprendre qu'à Lalbenque il existe un panneau STOP posé depuis de nombreuses années et qui va à l'encontre de notre règlement. Nonobstant, il faut que cette situation intolérable cesse immédiatement. Monsieur l'agent territorial de 1^{ère} classe, je vous somme donc séance tenante, vous et votre équipe, de faire cesser ce désordre en déposant ce panneau !

Bien chef, mais que va t-on mettre à la place ?



Rien ! Ce n'est pas notre problème ! vérité.

Mais chef, nous n'avons pas de balise, alors si j'enlève le «STOP», il n'y aura plus de perte de priorité, et c'est dangereux. Faut-il prévenir la mairie ?

C'est inutile et les automobilistes se débrouilleront. C'est sur le territoire de la commune et c'est son problème.

Conscientieux l'agent territorial s'exécuta.

Conclusion: Le responsable municipale de la voirie fut à deux doigts de porter plainte pour vol de panneau, avant d'apprendre la

La sortie du chemin de la Vayssade n'est plus protégée. Les services municipaux ont perdu du temps et le conseil municipal devra voter la mise en place d'un «Cédez le passage» à la place du «STOP» en place depuis toujours. QUIZ : Quel sera le coût de cette opération ?

Gardons le moral, tout va pour le mieux dans notre beau pays. L'ADMINISTRATION EST AU POUVOIR.

Gérard Pernot

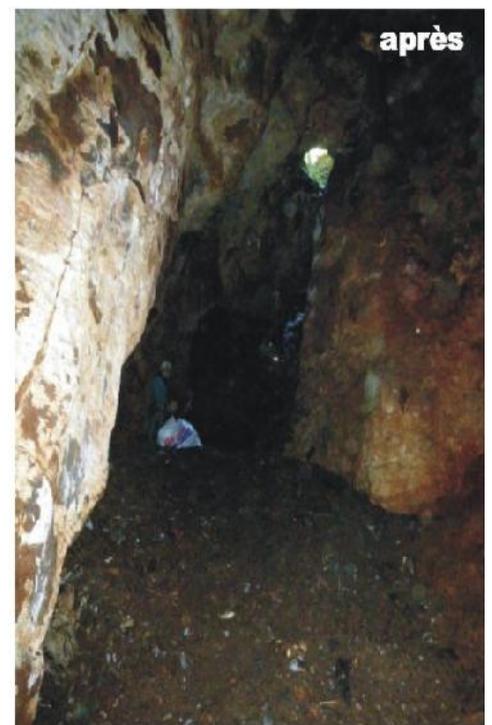


CARTON VERT

... à la dynamique commune d'Escamps et au comité départemental de spéléologie qui se sont investis à fond dans la dépollution d'une ancienne phosphatière les 13 et 14 Avril.

De nombreuses bonnes volontés de tous horizons sont venues retirer des dizaines de mètres cubes d'ordures jetées dans ces anciennes mines de phosphate, le tout dans la bonne humeur, et sous une météo favorable.

L'opération fut particulièrement efficace dans le premier puits, comme vous pouvez le constater sur les photos. Ce dégagement permet enfin aux géologues



d'atteindre certains remplissages jusqu'alors inaccessibles.

Dans le second puits, malheureusement seuls quelques

vestiges de voitures ont pu être laborieusement sortis, du fait d'un accès compliqué.

Arnaud Prochaska

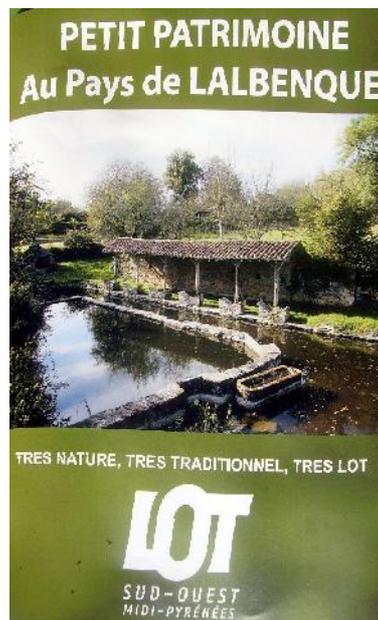
PETIT PATRIMOINE

AU PAYS DE LALBENQUE

L'office de Tourisme du Pays de Lalbenque vient d'éditer un fort intéressant petit fascicule qui répertorie l'essentiel des petits patrimoines existant sur la Communauté de Communes : caselles bien sûr mais aussi chapelles, croix des chemins, dolmens, fontaines, fours à pain, lacs et lavoirs, moulins, murets, pigeonniers, porches, puits et même travaux à ferrer ou soigner les chevaux. Un bravo à toute l'équipe qui a travaillé sur ce petit ouvrage d'une trentaine de pages avec un prix de vente dérisoire de trois euros. Un fascicule destiné en tout premier lieu aux touristes mais aussi aux populations locales qui seront surprises de découvrir quelques curiosités tout près de chez eux dont ils ignoraient l'existence. En vente à l'Office de Tourisme.

Seul petit regret : la reprise, sur la très jolie page de couverture, du slogan du Conseil Général : «*Très nature, très traditionnel, très Lot !*» Le slogan le plus débile qui soit et qui inonde depuis trois ou quatre ans les publications et les panneaux sur les routes aux entrées de département. Comme si les autres régions

étaient dépourvues de nature et n'avaient aucune tradition ! L'ancien slogan «*Le Lot : une surprise à chaque pas !*» avait quand même plus de gueule et correspondait à une vraie réalité avec la richesse exceptionnelle de notre petit patrimoine disséminé un peu partout sur notre territoire.



SOUTENEZ LA CASELLE ENCHÊNÉE

Notre bulletin paraît régulièrement depuis plus de six ans. Il est distribué gratuitement à la population, et intégralement financé par les cotisations des adhérents de l'ASEL. Ce petit journal participe à sa façon à la vie démocratique du pays de Lalbenque. Si vous croyez à son utilité, vous pouvez faire un don ou adhérer tout simplement à notre association.

ASEL

Mairie de Lalbenque
46230 Lalbenque

Site internet : <http://www.asel.eu.com/>

Tel. 05 65 31 75 91 ou 05 65 20 24 89

Si vous voulez soutenir l'action de l'ASEL, si vous aimez lire ce petit journal, alors n'hésitez pas à nous rejoindre



Adhésion à l'association (inclus l'abonnement à la Caselle Enchênée) :

- ✍ Individuel : 15€ / an
- ✍ Pour un couple : 20€ / an

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

EMAIL :

Dépôt légal préfecture de Cahors : Avril 2007 : n° 46/2007/06